

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Les Amis de la Chapelle de Besanceuil

*Salle communale de Saint-Ythaire
Vendredi 15 mai 2026 à 18h30*

Ouverture de l'assemblée

Le Président, Bruno Garrigue, ouvre la séance et accueille les membres présents. Les pouvoirs sont vérifiés. Il est rappelé que seuls les membres à jour de cotisation ont le droit de vote. Le Président introduit l'ordre du jour.

1. Rapport moral

Bilan de l'année 2025-2026

Le Président présente le rapport moral de l'année écoulée. Il souligne que la première année d'existence de l'association a été marquée par un important travail administratif : ouverture d'un compte en banque, souscription d'une assurance, création d'un compte HelloAsso, prise de contact avec l'architecte et la Fondation du Patrimoine. Ce travail de fond, qui peut paraître peu visible de l'extérieur, a représenté un investissement considérable et constitue le socle sur lequel repose l'ensemble des actions à venir.

L'action phare de l'année a été le concert inaugural avec Markus et Ron Varon, musiciens de Chapaize et de Saint-Ythaire. Ce concert, un peu improvisé, a été un véritable succès : la chapelle a accueilli entre 80 et 90 personnes, jouant pratiquement à guichets fermés, ce qui a même suscité quelques frustrations parmi les personnes qui n'avaient pu trouver de place. Le Président rappelle avec humour que l'assurance n'était pas encore finalisée au moment des faits par l'association et que la commune avait accepté d'en être l'organisateur officiel, mais que l'événement a été une réussite totale, aussi bien du côté des musiciens que du public.

Au-delà de ce concert, l'association a organisé de nombreuses visites, parfois improvisées – la question de la clé, désormais résolue, ayant été source de quelques tâtonnements au départ. La chapelle a été ouverte lors du vide maison de Besanceuil, des randonnées locales, et des Journées du Patrimoine. Le Président note qu'à chaque occasion, l'accueil a été chaleureux et l'engouement pour la visite de la chapelle manifeste : cyclistes, promeneurs, randonneurs – nombreux sont ceux qui s'arrêtent spontanément. Une opération de dépoussiérage a également été organisée juste avant le

concert inaugural, réunissant une dizaine de bénévoles. Un apéritif communal a par ailleurs permis d'attirer du monde et de faire connaître l'association. L'association compte désormais 50 adhérents et bienfaiteurs.

Perspectives pour l'année à venir

Pour l'année à venir, le Président annonce que les démarches administratives vont se poursuivre, notamment en lien étroit avec la mairie pour tout ce qui concerne les travaux d'électricité. Jusqu'ici, l'électricité était gracieusement fournie par Christine Darroux et Gérard et Brigitte Poirelle, une situation qui ne peut durer.

La manifestation phare de 2026 sera l'exposition Bernard Plossu, photographe de renommée internationale, rendue possible grâce aux contacts de Bruno Mory et de la famille Petit. L'association présentera une trentaine de ses photographies tirées avec le procédé Fresson donnant un caractère exceptionnel à ces clichés. L'association continuera par ailleurs à ouvrir la chapelle à la demande : dès le dimanche suivant l'AG, lors de la balade des lavoirs, la chapelle sera ouverte aux randonneurs.

Pour les Journées du Patrimoine, dont le thème national inclut cette année le patrimoine de la photographie, une exposition de photos du patrimoine local est envisagée en faisant appel aux ressources photographiques de tous. Des concerts sont également à l'étude, avec plusieurs pistes en cours – le Président mentionne notamment la possibilité d'accueillir un orgue à la chapelle, une perspective encore très récente et à confirmer. Dès que le diagnostic architectural sera établi et les devis obtenus, des demandes de subventions pourront être déposées. Un rescrit fiscal est par ailleurs en cours, afin que les dons puissent être déductibles des impôts. Le Président mentionne également le site internet de l'association, encore en cours de développement mais déjà opérationnel, avec toutes les informations pratiques, la possibilité d'adhérer, et bientôt les comptes rendus et photos du concert inaugural. Des cartes de visite sont distribuées à l'assemblée.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2. Rapport financier

Exercice 2025

Denys Bourguignat, Trésorier, prend la parole pour présenter le rapport financier. Il souligne d'emblée le caractère exceptionnel des résultats pour une première année d'existence : l'exercice 2025 se conclut sur un solde positif de 6 250 €, avec des recettes

importantes et des dépenses très faibles, ce qui témoigne de l'intérêt et de la générosité des sympathisants.

Du côté des recettes, l'association a enregistré 2 590 € de cotisations (47 membres adhérents et 4 membres bienfaiteurs, soit 51 adhérents au total), y compris 1 000 € de la part des membres bienfaiteurs, 2 630 € de dons de deux donateurs, 250 € de subvention communale, et 887 € de recettes du concert inaugural. Le Trésorier précise que les musiciens Markus et Ron, à l'issue du concert, ont tenu à reverser leur part du chapeau à l'association et sont devenus membres d'honneur. Il note également que les recettes de cotisations, bien qu'elles ne représentent pas des sommes considérables, témoignent d'une dynamique de soutien très claire. La subvention de la Fondation du Patrimoine (6 000,00 €), versée directement à la Mairie, n'est pas comptabilisée dans les comptes de l'association.

Du côté des dépenses, celles-ci ont été très limitées : part sociétaire Crédit Agricole (50 €), frais bancaires (8,75 €), et assurance MACIF (47 €, pour une année partielle). Le Trésorier précise que cette assurance responsabilité civile couvre l'ensemble des activités courantes de l'association, y compris les événements qu'elle organise et les bénévoles qui interviennent.

Budget prévisionnel 2026

Le Trésorier présente ensuite le budget prévisionnel pour 2026. Du côté des recettes, il part sur une base de 1 500 € de cotisations, en anticipant que l'élan généreux de la première année ne se reproduira peut-être pas à l'identique. Une subvention communale est à solliciter. L'exposition Plossu devrait générer des recettes via le chapeau et la vente de cartes postales (6 modèles tirés à 500 exemplaires chacun, vendus à l'unité à 1,50 € ou en série de 6 pour 6 €), pour un total estimé à environ 1 100 €. Le total des recettes est estimé à 6 150 €.

Du côté des dépenses, outre les frais de fonctionnement classiques et l'adhésion à la fédération des associations Pays d'Art et d'Histoire, les postes principaux concernent l'exposition (éclairage, accrochage, encadrement, rails, impression des cartes postales) et l'acquisition de 60 à 80 chaises pour un budget estimé à 1 500 €. Le total des dépenses est estimé à 7 780 €, pour un résultat prévisionnel déficitaire de l'ordre de 3 160 €.

Bruno Mory soulève la question de l'optimisme des prévisions de recettes de l'exposition.

Christophe Parat indique que le Département peut aider l'association pour des manifestations spécifiques, et pourrait notamment contribuer à l'équipement – éclairage pour l'exposition Plossu, chaises – en précisant toutefois qu'il faudra réfléchir à la façon de formuler ces demandes. La question du stockage des chaises sera discutée avec la mairie, qui dispose de lieux pouvant éventuellement accueillir ce type de matériel.

Le rapport financier et le budget prévisionnel 2026 sont adoptés à l'unanimité.

3. Renouveaulement du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 12 des statuts, le Conseil est renouvelé par tiers chaque année. Pour ce deuxième exercice, le tirage au sort a désigné Blandine Ferré, Denys Bourguignat et Thierry Petit. Les trois membres concernés ont confirmé leur souhait d'être renouvelés dans leurs fonctions et se représentent devant l'Assemblée. Le bureau ne change pas.

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement. Le Conseil d'Administration et le Bureau demeurent identiques.

4. Actualités

4.1 Connexion ENEDIS

La parole est donnée à Christophe Parat. Il présente la situation du raccordement électrique. Il rappelle que la chapelle étant inscrite aux Monuments Historiques, tout travail de tranchée – même sur quelques mètres – nécessite l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et le dépôt d'un permis de construire, ce qui implique des délais significatifs.

Le devis initial d'ENEDIS s'élève à 1 684 € pour amener l'électricité jusqu'au mur de la chapelle. Il restait ensuite environ 3 mètres à parcourir pour atteindre la sacristie, ce qui a conduit à engager une démarche auprès des services d'urbanisme. Ceux-ci ont répondu qu'une simple autorisation ne suffisait pas, notamment parce que le tracé passe par l'ancien cimetière de la chapelle : un permis de construire complet était requis. L'architecte Laure De Raeve, qui accompagne le projet, a préparé le dossier, déposé la semaine précédant l'AG. Une fois le permis obtenu, la même entreprise réalisera les travaux de connexion jusqu'à la sacristie, pour un coût estimé à environ 1 000 €, auxquels s'ajouteront environ 1 500 € pour l'installation d'un tableau électrique par un

électricien. Le passage par le cimetière pourrait par ailleurs entraîner des fouilles archéologiques préventives, à la charge de la commune.

L'autre grosse dépense communale concerne la mise à jour de l'étude sur l'ensemble des travaux à réaliser sur la chapelle, étude initiée par les anciens propriétaires. Laure De Raeve se propose de la mettre à jour pour 7 800 €. Au total, les dépenses de la commune sur ce projet s'élèvent à environ 11 500 €. En face, des recettes sont attendues : 6 000 € de subvention de la Fondation du Patrimoine (déjà acquis, grâce au travail de Mme Gilbert), environ 2 600 € de la DRAC (dossier pratiquement finalisé), et un montant similaire du Département, soit environ 11 000 € de recettes, permettant à la commune d'équilibrer quasi intégralement ses dépenses.

Christophe Parat précise le principe général qui prévaudra pour les gros travaux à venir : c'est la commune qui sera maître d'ouvrage, afin de récupérer la TVA, tandis que l'association se chargera des démarches pour l'obtention des subsides – le modèle déjà appliqué avec Saint-Hippolyte, où le reste à charge pour la commune a été quasi nul. Le compteur sera installé dans la chapelle cette année. En attendant, pour l'exposition de l'été, c'est la famille Poirelle qui fournira l'énergie électrique via un câble fourni par l'association.

4.2 Rénovation – Point architecte

Bruno Garrigue présente le diaporama transmis par Laure De Raeve, qui n'a pas pu être présente ce soir. Il rappelle que la chapelle est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1950, et qu'en 2018, la famille Marze, alors propriétaire, avait déjà engagé un travail approfondi avec les différents services de l'État, aboutissant au dépôt d'un permis de construire. Ce permis étant périmé, il faudra tout reprendre, mais en s'appuyant sur les éléments déjà constitués.

L'architecte indique que des travaux pourront s'envisager à partir de 2028. Cette échéance suscite quelques interrogations dans la salle, certains membres souhaitant savoir si ce délai est incompressible et s'il inclut ou non le raccordement électrique. Christophe Parat précise qu'une solution provisoire – compteur de chantier et prolongateur – pourrait être envisagée d'ici la fin de l'année pour disposer d'un minimum d'électricité.

L'architecte identifie la couverture en laves comme le chantier prioritaire : la toiture présente des infiltrations, et il convient de commencer par là avant toute restauration des peintures intérieures. La toiture a été révisée en 1827-1828 puis en 1974 – Thierry

Petit se souvient d'avoir vu les travaux à cette époque – et est dans un état encore remarquable, mais nécessite une intervention. On profitera de l'échafaudage pour traiter les enduits de façade, particulièrement intéressants car ils présentent toutes les couches successives des différentes époques, ce qui est rarissime. Les murs intérieurs présentent des moisissures et des algues liées à l'humidité, qu'il faudra assainir. Enfin, un éclairage définitif sera intégré dès la phase de restauration, en prévoyant les passages de câbles lors des travaux de toiture. La restauration intérieure des peintures interviendra dans un second temps, avec un objectif de conservation maximale.

Pour mémoire, les travaux avaient été estimés à 450 000 € HT en 2018 ; dix ans plus tard, le coût réel pourrait être sensiblement supérieur. Christophe Parat encourage à ne pas baisser les bras : des subventions importantes sont mobilisables, et l'objectif est que la chapelle soit un jour entièrement restaurée.

4.3 Exposition Bernard Plossu

Bruno Mory présente l'exposition. Il rappelle que Bernard Plossu est un photographe de renommée internationale, qui entretient un lien très particulier avec la région. Grâce aux contacts de Bruno Mory et de la famille Petit, l'association a la chance de pouvoir présenter une trentaine de ses photographies dans un format exceptionnel.

Ce qui rend ces tirages tout à fait remarquables, c'est le procédé utilisé : un tirage au charbon sur plusieurs couches, entièrement artisanal et secret, qui peut nécessiter jusqu'à environ quinze jours de travail par photo. Ce procédé est unique au monde et, faute de repreneur, est appelé à disparaître dans un ou deux ans. Chaque tirage est ainsi le fruit d'un travail considérable.

L'inauguration aura lieu le vendredi 4 juillet, en présence de Bernard Plossu lui-même, et sera suivie d'une réception organisée par Bruno Mory. L'exposition se tiendra du 5 juillet au 30 août 2026. Elle sera ouverte en accès libre les vendredi, samedi et dimanche après-midi de 14h00 à 19h00. Un numéro de téléphone dédié a été créé pour la chapelle afin de programmer les visites en dehors des heures d'ouverture ; ce téléphone sera partagé entre les membres du bureau, semaine par semaine.

Pour l'accrochage, Thierry Petit et Bruno Garrigue ont travaillé une journée entière à mettre au point un système ingénieux : des câbles descendent du plafond vers une barre métallique passant juste sous les fenêtres, depuis laquelle les tirages seront suspendus à hauteur des yeux. Dans les absides, les corbeaux existants servent de points d'ancrage.

Le résultat est discret et s'intègre parfaitement à l'espace. Ce dispositif pourra être réutilisé pour de futures expositions.

Les permanences de bénévoles de l'association seront organisées en deux tranches horaires l'après-midi (14h30–16h30 et 16h30–19h00). Un membre du bureau assurera l'ouverture et la fermeture chaque jour ; des bénévoles sont appelés à assurer les permanences. Un formulaire d'inscription est disponible via un QR code sur le site de l'association. Sur place, les visiteurs trouveront du matériel de présentation, des cartes postales à la vente, une notice sur l'histoire de la chapelle, et seront invités à adhérer à l'association et à effectuer un don libre.

La communication s'appuiera sur un flyer au format A5 et une affiche au format A3, rédigés par Nadège Chazallon et Bruno Mory. L'affiche officielle de l'exposition a été présentée en avant-première à l'assemblée. Le flyer sera diffusé en PDF pour que chacun puisse le partager autour de soi.

4.4 Journées du Patrimoine – 18, 19 et 20 septembre 2026

Le programme des Journées du Patrimoine a été confirmé pour les 18, 19 et 20 septembre. Jean-Guy Lebeau prend la parole pour confirmer que les contacts ont été pris avec les enseignants pour organiser la visite des groupes scolaires du RPI : des contacts sont en cours avec les enseignants pour organiser une visite de la chapelle et des autres sites patrimoniaux de la commune, en lien éventuel avec Saint-Hippolyte. Le thème national de cette édition inclut le patrimoine de la photographie, ce qui s'inscrit parfaitement dans les activités de l'association.

Une exposition de photographies patrimoniales de Bonnay-Saint-Ythaire est envisagée pour les 19 et 20 septembre, avec une capacité d'environ 30 photos. L'idée est de proposer un parcours entre hier et aujourd'hui : Sylvain Blot et Bruno Garrigue disposent de fonds photographiques importants, et un appel sera lancé auprès des habitants pour qu'ils proposent leurs propres clichés. L'exposition Plossu sera démontée avant cette date, mais une demande sera faite pour prolonger l'éclairage jusqu'au 20 septembre. Des permanences de bénévoles seront organisées de 10h à 16h. L'association sera inscrite au programme officiel du ministère de la Culture.

4.5 Concerts

Deux professeurs de musique visiteront la chapelle fin juin et seraient intéressés pour organiser un concert lors des Journées du Patrimoine. Le groupe INTEGRALL, qui

avait approché l'association, jouera finalement à Saint-Hippolyte le 6 juin ; le Président les a invités à visiter la chapelle à cette occasion, en vue d'un éventuel concert l'année prochaine. D'autres propositions sont à l'étude, notamment en lien avec l'école de musique de Cluny.

La vision de l'association en matière de concerts est clairement affirmée : entrée libre avec chapeau, afin que tout le monde puisse venir écouter de la musique sans contrainte financière, en famille. Cette formule peut rapporter un peu moins qu'une entrée à prix fixe, mais elle correspond aux valeurs de l'association. Les membres du bureau peuvent ouvrir la chapelle sur demande tout au long de l'été.

5. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée en séance.

Clôture

Le Président remercie chaleureusement l'ensemble des membres pour leur présence et leur engagement aux côtés de la chapelle. Il souligne que cette aventure ne fait que commencer et que le travail accompli, même s'il peut paraître modeste de l'extérieur, représente un investissement considérable de la part de tous les bénévoles impliqués. L'Assemblée Générale est clôturée à 19h45.

Un verre de l'amitié est offert aux membres présents à l'issue de la séance.

Bonnay-Saint-Ythaire, le 15 mai 2026

Le Président,



Bruno Garrigue

Le Secrétaire,



Jean d'Aspremont

